

La prochaine campagne d'inscription 2023/2024

Concernant les étudiants en licence, nous vous rappelons que la limitation du nombre d'inscriptions administratives sera désormais active. Les étudiants ne pourront redoubler qu'une fois chaque année (sauf dérogation accordée par le directeur de la composante), ce qui limite à **six années** d'inscription en Licence.

- Ouverture de "réins" et "primo" (hors Parcoursup) : lundi 26 juin 2023 à 10h00;
- Ouverture de "pimo" Parcoursup : mardi 4 juillet 2023 à 10h00;
- Fermeture de "primo" et "réins" : vendredi 21 juillet 2023 à 17h00;
- Réouverture de "primo" et "réins" : jeudi 24 août 2023 à 10h00.
- Accueil des étudiants au Pôle Scolarité centrale, centre PMF : à partir du mardi 4 juillet, tous les mardis et jeudis pour juillet et août; à partir du mardi 5 septembre, tous les mardis, mercredis matins et jeudis jusqu'à fin septembre, uniquement sur rendez-vous via l'application "rdvia"

Pour rappel, voici les dates limites pour les inscriptions administratives extraites de la délibération du CA du 8 décembre 2022 :

Dates limites d'inscription administrative –

- Licence 1 (néo-entrant) avant 19 juillet 2023 12h (selon calendrier Parcoursup)
- Licence 1 (redoublants), L2 et L3 lundi 11 septembre inclus
- Master 1 31 août 2023 inclus
- Master 2 29 septembre 2023 inclus

Rappel:

- Les inscriptions administratives se font uniquement via internet
 - première inscription à Paris 1 : http://primo.univ-paris1.fr
 - réinscription à Paris 1 : http://reins.univ-paris1.fr
- En cas de difficulté, l'étudiant doit d'abord contacter l'assistance téléphonique :
 01 71 25 11 37 (de 9h00 à 17h00)
- Les étudiants peuvent aussi contacter la Scolarité Centrale par mail : Inscriptions-Administratives@univ-paris1.fr
- Les pièces justificatives doivent être transmises par voie électronique (sur l'ENT, rubrique PJWEB)
- L'accès à la Scolarité centrale (PMF 11ème étage) est strictement limité aux étudiants déjà inscrits ayant pris un rendez-vous (sur l'ENT, rubrique Rendez-vous IA).
- Pour rappel, les étudiants (selon le régime d'inscription) doivent s'acquitter de la CVEC (95,00€) via le site du CROUS avant d'effectuer leur inscription : https://cvec.etudiant.gouv.fr/